



Chers collègues,

L'année 2020 aura été une année bien étrange et difficile.

Mais la CAPEB 83 a toujours été là, pour vous soutenir et répondre à vos questions.

Pendant le premier confinement, nous avons travaillé d'arrache-pied pour répondre à vos très nombreuses demandes et vous communiquer quotidiennement les actualités sur les dispositifs d'aide, d'activité partielle, les arrêts de chantier, les conditions de reprise du travail, etc...

Nous avons sillonné à plusieurs reprises le var pour vous apporter les masques que vous aviez commandés et ceux que nous avions demandés pour vous au Conseil Régional.

Tout au long de l'année, notre équipe est restée mobilisée quelque soit la situation pour vous accompagner dans vos préoccupations et interrogations sur votre entreprise.

La semaine dernière, nous avons à nouveau traversé notre beau département pour jouer au Père Noël ne pouvant à regret organiser notre traditionnel arbre de noël.

Mais la CAPEB, c'est aussi l'action syndicale, qu'elle soit faite au niveau départemental, régional ou nationale.

Et cette fin d'année a été riche avec la dernière session parlementaire qui nous a permis de remporter quelques combats difficiles à gagner.

Je vous invite à lire notre résumé ci-joint.

Ne nous laissons pas envahir par la morosité ambiante et soyons optimiste !

Et je veux surtout vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année, en famille dans le respect des règles sanitaires pour pouvoir vous retrouver en forme en 2021.

Je vous présente tous mes meilleurs vœux pour la nouvelle année, qui sera sans nul doute compliquée, mais toujours avec la CAPEB à vos côtés pour vous soutenir !

Prenez soin de vous et à bientôt.

Syndicalement vôtre

Thierry BION, Président de la CAPEB Var

La CAPEB du Var sera fermée du 24 décembre à midi jusqu'au 3 janvier inclus

Photos de la Distribution des cadeaux



Bilan de la session parlementaire 2020

Marathon budgétaire : de belles victoires pour la CAPEB

La session parlementaire de l'automne 2020 a été particulièrement chargée.

La CAPEB est en effet passée à l'offensive auprès des parlementaires sur des sujets d'importance pour notre secteur.

La mobilisation de la CAPEB et de son réseau lui a permis d'être entendue et de remporter des combats qui n'étaient pas gagné d'avance.

La victoire de la TVA à taux réduit

On rappellera le succès remporté par la CAPEB, et elle-seule, à l'Assemblée Nationale du fait de la mobilisation de tout le réseau en faisant supprimer la disposition, adoptée au Sénat, redéfinissant le périmètre de la TVA à taux réduit.

Extension de Ma Prime Rénov

Cette prime remplace le CITE à partir du 1er janvier 2021. La CAPEB avait proposé, lors des précédentes Lois de Finances, l'extension du CITE aux revenus des 9° et 10° déciles.

La CAPEB a été entendue, Gouvernement et majorité parlementaire ont accepté de rendre Ma Prime Rénov éligible aux 9° et 10° déciles.

C'est une satisfaction pour la CAPEB d'avoir été entendue sur ce point.

Crédit d'impôt pour les dépenses d'équipement de l'habitation principale en faveur de l'aide aux personnes

Le crédit d'impôt « aide à la personne pour les travaux d'accessibilité » et favorisant le maintien à domicile, devait s'arrêter fin 2020. Ces dépenses ouvrent droit au crédit d'impôt au taux de 25 % pour les dépenses d'installation ou de remplacement d'équipements spécialement conçus pour les personnes âgées ou handicapées.

Le Président Repon s'en était ouvert au Ministre des Comptes publics, Olivier Dussopt, lors de son entretien du mois de septembre dernier. La CAPEB a proposé un amendement qui a été adopté à l'Assemblée prorogeant ce crédit d'impôt jusqu'au 31 décembre 2023.

C'est une avancée significative pour toutes les entreprises engagées dans la démarche Handibat et Silverbat.

Crédit d'impôt pour les TPE /PME qui réalisent des travaux de rénovation énergétique dans leurs locaux.

Son montant est de 30 % des dépenses éligibles, dans la limite de 25 000 € de crédit d'impôt par entreprise. La CAPEB avait salué cette mesure et souhaité que ce crédit d'impôt soit prorogé de trois mois, jusqu'en mars 2022 au lieu du 31 décembre 2021. Au Sénat, notre proposition avait été adoptée au-delà de notre demande. Le Rapporteur Général Husson ayant fait adopter un amendement prorogeant ce crédit jusqu'au 31 décembre 2022.

Lors de la nouvelle lecture à l'Assemblée, cette disposition a été malheureusement supprimée et ce crédit d'impôt s'arrêtera donc au 31 décembre 2021.

Biofioul

À l'initiative de la FF3C (Fédération Française des Carburants, Combustibles et Chauffage), la CAPEB a proposé un amendement visant à mettre en place une fiscalité propre pour le déploiement d'un nouveau combustible remplaçant le fioul domestique 100 % fossile.

Cet amendement visait à permettre une alternative, plus particulièrement en zones rurales, à la suite des décisions du Gouvernement d'interdire l'installation de chaudières fioul 100 % fossile à compter du 1er janvier 2022.

Au Sénat, notre amendement conjoint a été adopté mais a ensuite été supprimé par le Rapporteur Général à l'Assemblée en nouvelle lecture.

Marchés publics – marchés de conception-réalisation

Les marchés de conception-réalisation dits marchés globaux ne sont pas des marchés facilement accessibles aux TPE du bâtiment.

Dans le contexte de la crise, le Gouvernement avait fait adopter un amendement visant à déroger aux règles concernant ces marchés globaux.

La CAPEB considérait que cette disposition était très défavorable aux TPE du bâtiment qui n'ont pas la capacité de pouvoir répondre à ce type de marchés.

La CAPEB a donc proposé, aux Sénateurs, un amendement qui prévoit que pour les marchés d'un montant inférieur à un million d'euros, aucune dérogation n'est possible pour les marchés de conception-réalisation et ce, afin de permettre un meilleur accès de nos TPE à ce type de marchés.

Cet amendement a été adopté au Sénat et à l'Assemblée Nationale, avec le soutien du Gouvernement.

La session parlementaire d'automne a été couronnée par la rencontre, le 17 décembre, dernier jour de la session parlementaire, entre le Président Repon et Gérard Larcher, Président du Sénat, deuxième personnage de l'État, dont vous trouverez ci-après le compte rendu détaillé.

Gérard Larcher, Président du Sénat rencontre le Président de la CAPEB, Jean-Christophe Repon



Le 17 décembre 2020, devant le Président du Sénat, Jean-Christophe REPON en a appelé à l'écoute des Sénateurs, élus de proximité et de terrain, sur les sujets les plus sensibles qui concernent nos entreprises.

Écoute et pragmatisme » au cœur de la rencontre entre le Président du Sénat et le Président de la CAPEB, Jean-Christophe Repon.

• Relance et rénovation énergétique

Le Président Repon a rappelé au Président du Sénat l'importance d'encourager les ménages à réaliser des travaux de rénovation dans leur logement, « la rénovation étant le cœur de métier de nos entreprises ».

La CAPEB attend des pouvoirs publics et des parlementaires un soutien continu pour maintenir l'activité du secteur. Le Plan de Relance « France Relance » et le Plan de rénovation énergétique des bâtiments répondent, en partie, à nos attentes.

« Certes les crédits sont là, mais 2 Milliards d'€ de crédits ne font pas 2 milliards d'€ de travaux. N'oublions pas que la rénovation des logements répond aussi à la loi du marché, la loi de l'offre et de la demande. » a indiqué Jean-Christophe Repon.

La TVA à 5,5 % pour l'ensemble des travaux de rénovation est précisément un des modes de soutien le plus efficace pour les entreprises et le plus lisible pour les ménages qui réalisent des travaux.

« C'est du pouvoir d'achat qui est restitué aux ménages et donc de l'activité pour nos entreprises » précise le président de la CAPEB.

« La revendication de la TVA à 5,5 % pour l'ensemble des travaux de rénovation n'est pas nouvelle et ne constitue pas une surprise », indique le Président Larcher, soulignant par là-même qu'il était bien informé de notre demande récurrente.

Surtout, Jean-Christophe Repon a alerté le Président du Sénat sur les inquiétudes de la CAPEB concernant le label RGE et le dispositif des CEE.

Jean-Christophe Repon a rappelé l'impérieuse nécessité de simplifier les dispositifs et de véritablement mettre en place, comme nous le demandons, l'audit « au coup par coup ».

Concernant par ailleurs les mesures en faveur de la rénovation des bâtiments publics, Jean-Christophe Repon approuve les annonces du Gouvernement.

De même, le relèvement des seuils à 100 000 euros allège les contraintes pour nos entreprises en matière de marchés publics, cependant la CAPEB reste vigilante quant à la nécessité de préserver l'allotissement pour nos entreprises.

• Représentativité patronale et dialogue social

C'est en tant qu'ancien ministre du travail, qu'il a été sensible à ces questions sociales qui irriguent la vie de nos entreprises françaises. Jean-Christophe Repon a surtout tenu à rappeler au Président Larcher, deuxième personnage de l'État, combien la CAPEB était attachée à revoir les règles concernant la représentativité patronale et plus généralement les questions touchant au dialogue social.

Jean-Christophe Repon rappelle que 95 % des TPE du bâtiment ont moins de 10 salariés et 80 % des TPE, moins de 20 salariés.

« Les petites entreprises, tout comme les grandes, ont voix au chapitre dans le concert des relations sociales ; aujourd'hui ce n'est pas le cas, et la CAPEB dénonce la volonté d'hégémonie des grandes entreprises sur les plus petites, ce n'est pas normal, même si, à ce jour, cela reste légal. Nous demandons une égalité de traitement » a insisté Jean-Christophe Repon.

L'année 2021, qui procédera au renouvellement de la pesée patronale, sera cruciale pour les entreprises artisanales.

Sur ce point le Président LARCHER partage nos préoccupations, mais n'a pas caché que le calendrier parlementaire, très chargé, ne serait pas de nature à favoriser l'examen d'une proposition de loi que nous appelons de nos voeux.

• Convention citoyenne pour le climat et RE 2020

Sur ces deux projets, Jean-Christophe Repon a clairement déploré que les organisations professionnelles n'aient pas été consultées.

Gérard Larcher partage notre analyse et indique que l'approche environnementale en matière de logement nécessite au préalable de « construire une offre pragmatique, concrète et donc opérationnelle en lien avec l'ensemble des acteurs de la filière ».

Le Président du Sénat déplore l'absence d'études d'impact pour des projets d'une telle importance.

La rénovation énergétique sera au cœur des débats parlementaires sur le futur projet de loi issu de la Convention Citoyenne pour le Climat.

Jean-Christophe Repon en appelle au soutien du Président du Sénat pour défendre notre proposition de favoriser les Groupements Momentanés d'Entreprises (GME) dans le cadre de l'examen de ce projet de loi.

La CAPEB a également rappelé que nous restions hostiles aux obligations de travaux préconisés. Le Président de la République semble répondre à nos inquiétudes.

En conclusion, le Président du Sénat nous a assuré de son écoute bienveillante sur les préoccupations exprimées par Jean-Christophe Repon au cours de cet entretien en nous incitant à poursuivre, comme la CAPEB le fait régulièrement, les rencontres avec ses collègues Sénateurs spécialisés sur les thématiques de notre secteur.